

NOTE SYNTHETIQUE BUDGETS PRIMITIFS 2022

Les propositions de Budgets Primitifs du SDEV pour l'année 2022 sont établies conformément aux orientations budgétaires arrêtées par le Comité Syndical le 26 janvier 2022.

BUDGET PRINCIPAL

Balance générale

SECT.	DEPENSES 2022	RECETTES 2022
FONCTIONNEMENT		
<i>Opérations réelles</i>	2 769 050,00 €	6 019 600,00 €
<i>Opérations d'ordre (avec résultat reporté et virement à la section d'investissement)</i>	11 369 220,02 €	8 118 670,02 €
TOTAL	14 138 270,02 €	14 138 270,02 €
INVESTISSEMENT		
<i>Opérations réelles</i>	34 172 611,02 €	24 056 620,98 €
<i>Opérations d'ordre (avec résultat reporté et virement de la section de fonctionnement)</i>	1 253 229,98 €	11 369 220,02 €
TOTAL	35 425 841,00 €	35 425 841,00 €
TOTAL	49 564 111,02 €	49 564 111,02 €

1. Section Dépenses d'Investissement

SDEV	ANNEE 2021		ANNEE 2022	Evolution 2022/2021	
BUDGET PRIMITIF	Budget voté	Compte Administratif	Budget Primitif		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
20 Immobilisations incorporelles	1 813 667,64 €	763 976,79 €	1 529 169,09 €	-284 498,55 €	-15,69%
21 Immobilisations corporelles	260 319,62 €	132 975,54 €	280 000,00 €	19 680,38 €	7,56%
23 Immobilisations en cours	31 161 934,82 €	11 471 674,30 €	32 363 441,93 €	1 201 507,11 €	3,86%
27 Créances/Transferts de droits à déduction TVA	500,00 €	359,15 €	-	-	-
DEPENSES REELLES	33 236 422,08 €	12 368 985,78 €	34 172 611,02 €	936 188,94 €	2,82%
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	220,00 €	210,53 €	220,00 €	0,00 €	0,00%
041 Opérations patrimoniales	1 733 333,33 €	1 386 642,96 €	0,00 €	-1 733 333,33 €	-100,00%
DEPENSES D'ORDRE	1 733 553,33 €	1 386 853,49 €	220,00 €	-1 733 333,33 €	-99,99%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 969 975,41 €	13 755 839,27 €	34 172 831,02 €	-797 144,39 €	-2,28%
001 Déficit d'investissement reporté	509 738,94 €	509 738,94 €	1 253 009,98 €	743 271,04 €	145,81%

Les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2022 se montent à **34 172 611.02 €**, en augmentation par rapport à 2021 **(+ 936 188.94 €, soit + 2.82 %)**.

Les principaux postes de dépenses en 2022 sont les suivants :

- **Chapitre 20 : - 284 498.55 €** sur les immobilisations incorporelles (prévu 1 529 169.09 €).
Comme indiqué précédemment, dans la note sur le compte administratif, les deux postes principaux de dépenses d'investissement sont :

- d'une part, les **redevances R2** (sur l'éclairage public) versées par ENEDIS au SDEV, qu'il reverse ensuite aux communes, mais aussi des participations du SDEV versées aux communes auxquelles il a été accordé une maîtrise d'ouvrage déléguée : **1 436 787.49 €** prévus (soit – **130 538.20 €** par rapport à 2021).

- d'autre part, les frais liés aux prestations de développement des différents **logiciels métiers** (SINFONI, GMAO, AZIMUT...) : 65 981.60 € contre 246 341.95 € en 2021 (soit – **180 360.35 €**). Les opérations de détection des réseaux d'éclairage public ont été soldées.

Par ailleurs, cette année, il faut également prévoir une **subvention d'équipement** à verser au budget annexe : **26 400 €**, qui permettra de financer la partie des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques et des onduleurs, relative à la vente du surplus d'électricité produit.

- **Chapitre 21 : + 19 680.38 €** sur les immobilisations corporelles (prévu 280 000 €).
Ce chapitre comprend les dépenses d'investissement nécessaires au **fonctionnement des Services du Syndicat** : travaux sur le bâtiment, acquisition de mobilier, acquisition de matériel informatique, acquisition de véhicules... Il s'agit donc notamment de prévoir la création d'un auvent équipé de panneaux photovoltaïques pour protéger les véhicules du Syndicat des intempéries sur le parking du nouveau siège, mais aussi de l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique, et de la réalisation de travaux sur le bâtiment sis Rue Jean Jaurès (escalier).

- **Chapitre 23 : + 1 201 507.11 €** sur les immobilisations en cours (prévu 32 363 441.93 €).
La nouveauté en 2022 est que les dépenses sur le réseau électrique sont inscrites en « hors taxes », car le SDEV va désormais récupérer directement la TVA auprès des services fiscaux, alors que sous l'ancien contrat de concession, il avait transféré son droit à déduction de TVA à Enedis, qui réalisait les opérations de récupération de TVA pour le compte du SDEV.

Il s'agit des plus importants postes de dépenses du Syndicat relatifs aux **travaux** réalisés pour les Communes que ce soit d'une part, sur le **réseau d'électricité (16 656 156.51 HT)**, et d'autre part, sur les **réseaux d'éclairage public** ou sur les **réseaux de télécommunications (15 707 285.42 € TTC)** dans le cadre de travaux connexes aux travaux sur le réseau de distribution d'électricité. Sont incluses dans ce second poste de dépenses, celles relatives aux futurs **travaux pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques** (4 phases pour 3 millions d'euros TTC).

Ces prévisions sont réalisées en fonction du volume des projets en cours et des demandes nouvelles reçues des communes.

La liste détaillée des postes de dépenses est annexée à la présente note.

2. Section Dépenses de Fonctionnement

SDEV	ANNEE 2021		ANNEE 2022	Evolution 2022/2021	
BUDGET PRIMITIF	Budget voté	Compte Administratif	Budget Primitif		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011 Charges à caractère général	1 464 650,00 €	732 946,78 €	1 376 150,00 €	-88 500,00 €	-6,04%
012 Charges de personnel	1 044 300,00 €	943 625,42 €	1 039 300,00 €	-5 000,00 €	-0,48%
022 Dépenses imprévues Fonct.	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00%
65 Autres charges gestion courante	48 100,00 €	42 227,33 €	51 600,00 €	3 500,00 €	7,28%
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	351,58 €	202 000,00 €	200 000,00 €	10000,00%
DEPENSES REELLES	2 659 050,00 €	1 719 151,11 €	2 769 050,00 €	110 000,00 €	4,14%
023 Virement à la section d'investis.	9 521 113,04 €	0,00 €	10 485 220,02 €	964 106,98 €	10,13%
68 Dotations aux amortissements et provisio	1 434 500,00 €	1 424 191,41 €	884 000,00 €	-550 500,00 €	-38,38%
DEPENSES D'ORDRE	10 955 613,04 €	1 424 191,41 €	11 369 220,02 €	413 606,98 €	3,78%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 614 663,04 €	3 143 342,52 €	14 138 270,02 €	523 606,98 €	3,85%

Les prévisions de dépenses **réelles** de fonctionnement pour 2022 augmentent de plus de 4 % par rapport au budget primitif 2021.

- **Chapitre 011 : - 88 500 €** sur les charges à caractère général (prévu 1 376 150 €)
La diminution provient principalement des dépenses pour l'entretien du réseau d'éclairage public des communes en ayant confié la gestion au SDEV. En effet, le marché arrive à sa dernière année, et il est plus aisé d'envisager les dépenses restantes, d'autant que les prestataires gérant le plus de lots géographiques sont presque à jour dans leurs facturations. En revanche, il est encore malheureusement constaté que certaines autres entreprises cumulent d'importants retards.

Les autres dépenses prévues sont sensiblement similaires à celles de 2020.

- **Chapitre 012 : - 5 000 €** sur les charges de personnel (prévu 1 039 300 €).
Malgré les hausses prévisibles des rémunérations corrélatives à la prise d'expérience des agents, et la dépense nouvelle liée à la compensation financière des jours épargnés sur le Compte Epargne Temps (environ 26 500 € en 2022), les charges de personnel devraient être globalement stables du fait du paiement de la cotisation d'assurance 2022 sur l'exercice antérieur.
- **Chapitre 022 : pas de variation** sur les dépenses imprévues de fonctionnement (prévu 100 000 €)
Il s'agit d'une enveloppe de crédits laissée à la disposition du Président dans l'hypothèse où les crédits seraient insuffisants pour payer une dépense non prévue mais nécessaire, et qui ne pourrait attendre la prochaine réunion de l'Assemblée délibérante.
- **Chapitre 65 : + 3 500 €** sur les autres charges de gestion courante (prévu 51 600 €).
Il s'agit des dépenses liées aux frais des élus. Comme indiqué en 2021, il est prévu une enveloppe supplémentaire liée aux remboursements des frais de déplacement sur lesquels le Comité Syndical a statué le 27 janvier 2021, et en application depuis cette année.

Pour tous les autres postes de dépenses de fonctionnement, on note une stabilité des prévisions par rapport à l'année passée.

- **Chapitre 67 : + 200 000 €** sur les charges exceptionnelles (prévu 202 000 €)
Les années passées, il était prévu 2 000 € sur ce poste, afin de pouvoir verser d'éventuelles indemnités en compensation de conventions de passage sur des terrains privés.

Cette année, il faut prévoir également 200 000 € en titres annulés. Il s'agit de titres de pénalités de 2019 et 2020 pris à l'encontre d'une entreprise concernant divers chantiers avec des retards très conséquents. La société, liquidée depuis, avait initié un recours juridique contre les sommes réclamées. Le liquidateur judiciaire a poursuivi la procédure et le Tribunal Administratif de Nancy, par jugement en date du 7 mars dernier, a annulé les titres en cause pour des questions de forme. Le SDEV ne souhaite pas faire appel.

La liste détaillée des postes de dépenses est annexée au présent document.

3. Section Recettes d'Investissement

SDEV	ANNEE 2021		ANNEE 2022	Evolution 2022/2021	
BUDGET PRIMITIF	Budget voté	Compte Administratif	Budget Primitif		
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
024 Produits des cessions d'immobilisations	-	-	9 000,00 €	-	-
10 Dotations fonds divers et réserves	1 239 683,30 €	1 238 646,84 €	3 712 816,56 €	2 473 133,26 €	199,50%
13 Subvention d'investissement	17 899 766,13 €	7 471 486,80 €	17 645 588,92 €	-254 177,21 €	-1,42%
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	100 242,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
23 Immobilisations en cours	0,00 €	63 326,46 €	680 000,00 €	680 000,00 €	0,00%
27 Autres immobilisation financières	3 651 318,55 €	1 328 031,66 €	2 009 215,50 €	-1 642 103,05 €	-44,97%
RECETTES REELLES	22 790 767,98 €	10 201 733,86 €	24 056 620,98 €	1 265 853,00 €	5,55%
28 Amortissement des immobilisations	1 434 500,00 €	1 424 191,41 €	884 000,00 €	-550 500,00 €	-38,38%
041 Opérations patrimoniales	1 733 333,33 €	1 387 002,11 €	0,00 €	-1 733 333,33 €	-100,00%
RECETTES D'ORDRE	3 167 833,33 €	2 811 193,52 €	884 000,00 €	-2 283 833,33 €	0,00%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 958 601,31 €	13 012 927,38 €	24 940 620,98 €	-1 017 980,33 €	-3,92%
021 Virement de la section de fonctionnement	9 521 113,04 €	0,00 €	10 485 220,02 €	964 106,98 €	10,13%

Les recettes réelles attendues en 2022 se montent à **24 056 620.98 €**, en augmentation par rapport à 2021 **(+ 1 265 853 €, soit + 5.55 %)**.

Les principales recettes prévues sont les suivantes :

- **Chapitre 024 : + 9000 €** sur les produits des cessions d'immobilisation (prévu 9 000 €)
Il s'agit d'une cession au budget annexe de matériels informatiques et spécifiques pour la mission de conseiller en énergie partagé, acquis sur le budget principal en ce début d'année pour que le service puisse fonctionner.

- **Chapitre 10 : + 2 473 133.26 €** sur les dotations fonds divers et réserves (prévu 3 712 816.56€).
Il s'agit, d'une part, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (**2 932 816.56 €** contre 409 683.30 € en 2021) pour couvrir le déficit de la section d'investissement moins le solde des restes à réaliser de l'exercice 2021, et d'autre part, du remboursement escompté de la part du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (**780 000 €**).
- **Chapitre 13 : - 254 177.21 €** sur les subventions d'investissement (prévu 17 645 588.92 €).
Il s'agit là des subventions versées par le Département, le FACE (pour les extensions, enfouissements, extensions, sécurisations, renforcements), ENEDIS (Environnement et Cadre de Vie), les participations des Communes et la Part Couverte par le Tarif (le TURPE couvre une partie des travaux de raccordement).

Les recettes envisagées sont quasiment stables par rapport à 2021 (-1.42 %).

- **Chapitre 23 : + 680 000 €** sur les immobilisations en cours (prévu 680 000 €)
Il s'agit de récupérer la TVA sur les acomptes payés, avant le 31 décembre 2021, aux entreprises pour des travaux sur le réseau d'électricité.
Avant cette date, Enedis disposait d'un transfert de droit à récupération de TVA et réalisait donc les opérations de récupération de TVA pour le compte du SDEV, sur la base des soldes de chantiers. Or, avec la conclusion du nouveau contrat de concession, le SDEV ne peut plus transférer son droit à récupération de TVA à Enedis. Il lui appartient donc de procéder aux opérations directement auprès des services fiscaux pour les chantiers en cours.
- **Chapitre 27 : - 1 642 103.05 €** sur les autres immobilisations financières (prévu 2 009 215.50 €).
Il s'agit de remboursements de TVA perçus de la part d'ENEDIS sur les travaux exécutés.
Sont uniquement inscrits en 2022 les **restes à réaliser 2021**, puisque, comme exposé ci-dessus, à compter de cette année, le SDEV va opérer lui-même la récupération de TVA sur ses travaux.

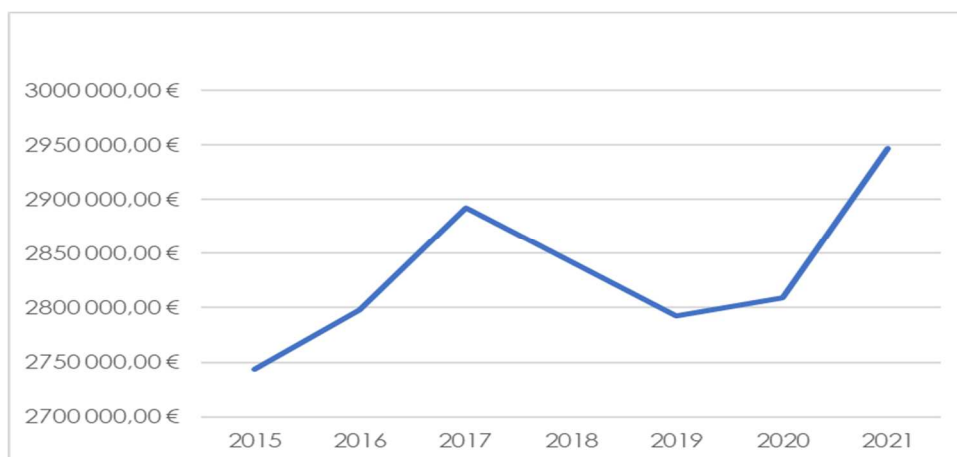
La liste détaillée des postes de recettes est annexée à la présente note.

4. Section Recettes de Fonctionnement

SDEV	ANNEE 2021		ANNEE 2022	Evolution 2022/2021	
BUDGET PRIMITIF	Budget voté	Compte Administratif	Budget Primitif		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
013 Atténuation de charges	0,00 €	98 259,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
70 Produits des services, du domaine, vente	0,00 €	60 674,94 €	57 500,00 €	57 500,00 €	-
73 Impôts et taxes	2 800 000,00 €	2 946 978,66 €	2 800 000,00 €	0,00 €	0,00%
74 Dotations et participations	3 060 000,00 €	3 213 227,29 €	3 117 000,00 €	57 000,00 €	1,86%
75 Autres produits de gestion courante	8 100,00 €	8 001,92 €	45 100,00 €	37 000,00 €	456,79%
77 Produits exceptionnels	0,00 €	120 913,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
RECETTES REELLES	5 868 100,00 €	6 448 055,53 €	6 019 600,00 €	151 500,00 €	2,58%
777 Quote-part subv investis transfert cpte de résultat	220,00 €	210,53 €	220,00 €	0,00 €	0,00%
RECETTES D'ORDRE	220,00 €	210,53 €	220,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 868 320,00 €	6 448 266,06 €	6 019 820,00 €	151 500,00 €	2,58%
002 Excédent antérieur reporté	7 746 343,04 €	7 746 343,04 €	8 118 450,02 €	372 106,98 €	4,80%

Pour financer les dépenses inscrites en 2022, le Syndicat prévoit de percevoir les recettes suivantes :

- **Chapitre 70 : + 57 500 €** sur les produits des services (prévu 57 500 €)
Il n'était jusqu'alors pas prévu de recettes sur ce chapitre. Il s'agira désormais d'y inscrire les recettes attendues du fait de la refacturation des mises à disposition de personnel et de frais de fonctionnement auprès du budget annexe relatif à la transition énergétique.
- **Chapitre 73 : pas de variation** sur les impôts et taxes (prévu 2 800 000 € comme les années précédentes).
Comme indiqué lors de l'étude du Compte Administratif, il s'agit sur cet article de la perception de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants (de par la loi), et celles de plus de 2 000 habitants qui ont choisi de la verser au Syndicat.
La prudence de prévision (stabilité par rapport aux prévisions 2021, alors que les tarifs avaient évolué à la hausse en 2021) s'explique par la fluctuation de cette taxe liée directement aux consommations d'électricité des usagers, c'est-à-dire au nombre d'usagers (professionnels et particuliers), aux conditions climatiques, et aux appareils électriques, de moins en moins économes.



Pour mémoire :

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité est perçue selon le coefficient fixé par délibération du Comité Syndical à 6. L'actualisation s'effectue sur les tarifs par MWh consommé. Ils sont déterminés en fonction des puissances souscrites par les consommateurs, et sont réévalués par arrêté chaque année, en fonction de l'inflation. Pour 2022 (comme 2021) : les tarifs sont de 0,26 € ou 0,78 € par MWh, soit après application du coefficient multiplicateur : 1,56 € ou 4,68 € par MWh consommé (contre 1,56 € et 4,62 € en 2020).

- **Chapitre 74 : + 57 000 €** sur les dotations et participations (prévu 3 117 000 €).
Comme précisé dans la note sur le Compte Administratif, il s'agit dans ce chapitre de prévoir le montant des **redevances R1 et R2 versées par ENEDIS** et le montant des **participations des communes en matière de maintenance des réseaux d'éclairage public**.

Pour 2022, les prévisions sur ces postes sont en baisse par rapport à 2021 : 2 980 000 € au lieu de 3 060 000 €.

- La **redevance R1**, destinée à financer les dépenses annuelles de structure supportées par le Syndicat pour l'accomplissement de sa mission d'autorité concédante, est calculée par rapport aux longueurs de réseaux, à la population desservie, à la durée de la

concession... On prévoit une augmentation en 2022, à environ **780 000 €, compte-tenu de l'application de la nouvelle formule de calcul.**

- La **redevance R2** est liée quant à elle aux travaux réalisés par le Syndicat (travaux d'électrification et d'éclairage public) lors de l'année N-2. Elle devrait être de l'ordre de **1 500 000 €** en 2022.
- Les **participations financières des communes en matière de maintenance des réseaux d'éclairage public** se décomposent comme suit : forfait suivant la nature et le nombre de points lumineux pour l'entretien préventif, et 100 % des factures de maintenance curative. Cette dernière donnée est difficilement prévisible puisqu'elle dépend en partie du nombre de pannes non incluses aux forfaits de maintenance préventive et aux sinistres, dont les tiers ne sont pas identifiés, qui surviendront en cours d'année, mais aussi du délai de facturation des prestataires.
Le montant prévu en 2022 est de 700 000 €.

Toutefois, il faut ajouter en 2022, la part de **FCTVA** qui sera perçue au titre des dépenses d'entretien des réseaux d'éclairage public réalisées en 2020 : **+ 137 000 €.**

- **Chapitre 75 : + 37 000 €** sur les autres produits de gestion courante (prévu 45 100 €).
Il s'agit de la redevance d'occupation qui sera versée par le Centre de Gestion pour la mise à disposition des locaux sis 59 Rue Jean Jaurès, comme convenu lors des négociations d'acquisition du nouveau siège du Syndicat.

La liste détaillée des postes de recettes est annexée à la présente note.

En résumé, la **section d'investissement** du budget primitif 2022 est en équilibre à **35 425 841 €** par bénéfice du virement de la section de fonctionnement d'un montant de 10 485 220.02 €.

Aucun emprunt n'est inscrit, les ressources propres du Syndicat sont suffisantes pour assurer l'équilibre.

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements des immobilisations (884 000 €).

En résumé, la **section de fonctionnement** du budget primitif 2022 présente un équilibre en recettes et en dépenses pour un montant cumulé de **14 138 270.02 €.**

Un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est inscrit à hauteur 10 485 220.02 € (dépenses de fonctionnement au 023 et recettes d'investissement au 021). Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 884 000 € cette année (baisse importante de 540 000 € due principalement à la fin des opérations de détection et l'amortissement des redevances R2 moindres reversées aux communes en 2021 par rapport à 2020)

BUDGET ANNEXE

Comme indiqué lors de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, ce budget créé par délibération en date du 24 novembre 2021, est composé des dépenses et recettes de trois services :

- Le Conseil en Energie Partagé
- La valorisation des Certificats d'Economies d'Energie
- La vente d'électricité issue des panneaux photovoltaïques

Retraçant l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial, ce budget est tenu conformément à la nomenclature comptable M4, et doit répondre au principe de l'équilibre financier, c'est-à-dire qu'il doit être équilibré en dépenses et en recettes, et qu'il doit être financé par les recettes liées à l'exploitation de ses activités. Il est voté en € hors taxes.

Balance générale

SECT.	DEPENSES 2022	RECETTES 2022
EXPLOITATION	76 400,00 €	76 400,00 €
INVESTISSEMENT	33 900,00 €	33 900,00 €
TOTAL	110 300,00 €	110 300,00 €

1. Section Dépenses d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
20 Immobilisations incorporelles	
2051 Concessions et droits similaires	-
Total 20 Immobilisations incorporelles	0,00
21 Immobilisations corporelles	
2153 installations à caractère spécifique	26 400,00
2158 Autres install, matériels et outillages techniques	3 500,00
2182 Matériel de transport	-
2183 Matériel de bureau et informatique	4 000,00
2184 Mobilier	-
Total 21 Immobilisations corporelles	33 900,00
TOTAL DEPENSES	33 900,00

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2022 s'élèvent à 33 900 € : il s'agit de financer les travaux relatifs à l'installation des panneaux photovoltaïques et onduleurs, en vue de la vente du surplus d'électricité produite, pour 26 400 €. Mais aussi, d'acheter au budget principal les équipements informatiques et spécifiques pour la mission de conseiller en énergie partagé, acquis sur le budget principal afin que le service puisse fonctionner.

2. Section Dépenses d'Exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION	
011 Charges à caractère général	
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	200,00
6064 Fournitures administratives	200,00
61551 Entretien et réparation matériel roulant	500,00
61558 Entretien et réparations autres biens mobiliers	1 500,00
618 Divers	500,00
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	40 000,00
6233 Foires et expositions	2 500,00
6236 Catalogues et imprimés	2 500,00
6251 Voyages et déplacements	1 000,00
6256 Missions	2 000,00
6281 Concours divers (cotisations)	-
6287 Remboursement de frais	15 000,00
658 charges diverses gestion courante	10 000,00
6951 Impôts sur les bénéfices	500,00
Total 011 Charges à caractère général	76 400,00
TOTAL DEPENSES	76 400,00

Les dépenses d'exploitation sont uniquement prévues au titre du chapitre 011 : charges à caractère général.

Il s'agit principalement de rembourser le budget principal des dépenses réalisées dans les domaines de la transition énergétique : mise à disposition de personnel, frais de fonctionnement de la structure (eau, gaz, électricité, véhicules, téléphones, internet, photocopieurs ...), acquisition de matériel spécifique ...

Il convient par ailleurs de prévoir des crédits de communication : participation à des foires et expositions, création/édition de supports informatifs.

3. Section Recettes d'Investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
10 Dotations fonds divers et réserves	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	-
Total 10 Dotation fonds divers et réserves	0,00
13 Subvention d'investissement	
1311 Etat et établissements nationaux	7 500,00
1312 Régions	-
1313 Départements	-
1314 Communes	-
1315 Groupement de collectivités	26 400,00
1318 Autres	-
Total 13 Subventions d'investissement	33 900,00
TOTAL RECETTES	33 900,00

Une subvention d'un montant de 7 500 € est attendue de la part de l'ADEME, afin de financer l'acquisition de matériel pour les besoins du service.

Ne pouvant attendre le vote du budget pour réaliser ces acquisitions, les équipements nécessaires au fonctionnement du service ont été acquis via le budget principal en ce début d'année. Un rachat de ces matériels sur le budget annexe sera donc opéré comme prévu ci-dessus.

Par ailleurs, comme indiqué en préambule, ce budget annexe doit être équilibré en dépenses et en recettes, et normalement financé par les recettes liées à l'exploitation de ses activités.

Toutefois, des dérogations à ce dernier principe existent, et notamment « Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ». Ainsi, il est prévu que le budget annexe reçoive une subvention d'équipement du budget principal de 26 400 € pour financer la partie des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques et onduleurs, relative à la vente du surplus d'électricité.

4. Section Recettes d'Exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION	
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	
70388 Autres redevances et recettes directes	-
70 Ventes de produits	-
701 Ventes de produits finis et intermédiaires	28 900,00
706 Prestations de services	12 500,00
Total 70 Produits des services du domaine et ventes	41 400,00
74 Subventions d'exploitation	35 000,00
Total 74 Dotations et participations	35 000,00
77 Produits exceptionnels	
7711 Dédits et pénalités perçues	-
7718 Autres produits except. opération gestion	
775 Produits des cessions d'immobilisations	-
778 Autres produits exceptionnels	-
Total 77 Produits exceptionnels	0,00
TOTAL RECETTES	76 400,00

Pour financer les dépenses d'exploitation inscrites en 2022, le Syndicat prévoit de percevoir les recettes suivantes :

- Vente du surplus d'électricité : 1 000 €
- Valorisation des CEE : 27 900 €
- Redevances des Communes pour la réalisation des prestations de CEP : 12 500 €
- Subvention de l'ADEME pour les frais de personnel et de communication : 35 000 €

En résumé, les points à retenir des prévisions budgétaires 2022

BUDGET PRINCIPAL

Comme les années précédentes, l'activité du SDEV devrait encore être soutenue en 2022, avec un **budget de l'ordre de 50 millions €**, et toujours autant d'**investissements sur les chantiers des communes : 32 millions € de prévus**, afin de pouvoir engager toutes les demandes reçues, mais tout ne pourra être réalisé (d'où les importants restes à réaliser à reporter chaque année).

Les travaux sont :

- **Des enfouissements** : L'enfouissement des réseaux aériens consiste à dissimuler les réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public aériens par leur mise en souterrain : environ **5.5 millions €/an réalisés**.
- **Des renforcements** : Les opérations de renforcement consistent à améliorer le réseau de distribution d'énergie électrique afin que la qualité de l'électricité distribuée aux abonnés soit satisfaisante. Celle-ci doit être conforme aux prescriptions du législateur et au cahier des charges de concession électrique. Les travaux de renforcement concernent également les réseaux d'éclairage public et de communications électroniques : environ **2 millions €/an réalisés**.
- **Des extensions** : Une extension du réseau électrique est le prolongement, généralement en bordure d'une voie publique, d'une ligne existante jusqu'à des bâtiments ou des parcelles à alimenter. La liaison entre le réseau prolongé et la construction s'appelle un branchement. Les travaux d'extension concernent également les réseaux d'éclairage public et de communications électroniques : environ **1.7 millions €/an réalisés**.
- **Des travaux de rénovation du réseau d'Eclairage Public** (pour les Communes ayant transféré la compétence) : Les travaux d'éclairage public permettent l'installation d'équipements visant à éclairer nos cœurs de villages et secteurs particuliers : environ **600 000 €/an réalisés**.

En recettes, pour financer ces travaux, il est prévu :

- des **participations des communes (de l'ordre de 10 000 000 €)**,
- des subventions attendues sur l'année de la part du **FACE (2,2 millions €)**, du **Département (350 000 €)**, et d'**Enedis (350 000 €)**
- la perception de la **Part Couverte par le Tarif (350 000 €)** (versée par ENEDIS : contribution financée par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) payé par les consommateurs ; pour chaque raccordement réalisé par le Syndicat et non subventionné au titre du FACE, ENEDIS (qui perçoit le TURPE) lui verse au 40,7 % (= taux de réfaction) du montant HT des travaux),
- **des restes à réaliser de remboursements de TVA (2,7 millions €)**,

Outre ce travail quotidien, l'année 2022 sera aussi marquée par :

- la mise en œuvre du déploiement des **infrastructures de recharge pour véhicules électriques : 3 millions €** sont budgétés pour l'ensemble des 4 phases. Les premières bornes devraient être installées courant 2022

- la stabilité du montant de **TCCFE** (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) autour de **2.8 millions €** (principale ressource de fonctionnement du Syndicat)
- la stabilité des redevances versées par le concessionnaire Enedis :

La **redevance R1**, destinée à financer les dépenses annuelles de structure supportées par le Syndicat pour l'accomplissement de sa mission d'autorité concédante, est calculée par rapport aux longueurs de réseaux, à la population desservie, à la durée de la concession... On prévoit une légère augmentation en 2022, à environ **780 000 €**.

La **redevance R2** est liée quant à elle aux travaux réalisés par le Syndicat (travaux d'électrification et d'éclairage public) lors de l'année N-2. Elle devrait être de l'ordre de **1 500 000 €** en 2022.

- la **stabilité des charges de personnel** autour de **1 040 000 €**
- les frais pour l'**entretien des réseaux d'éclairage public** d'environ **1 000 000 €**, et à terme **les frais d'exploitation des bornes électriques** de l'ordre de **50 000 €**,
- la baisse des **participations financières des communes en matière de maintenance des réseaux d'éclairage public** à **700 000 €**
- l'augmentation du montant de **FCTVA** (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), de l'ordre de **920 00 €** corrélativement aux investissements réalisés en 2021 et surtout à l'éligibilité des dépenses d'entretien d'éclairage public,
- la construction d'un **abri pour véhicules de service équipé de panneaux photovoltaïques** budgétée à hauteur de **200 000 €**
- la mise à jour des différents **logiciels** métiers à hauteur de **65 000 €**
- l'acquisition d'un **véhicule électrique** pour environ **30 000 €**
- le paiement du solde de la prestation d'assistance aux **négociations en vue du renouvellement du contrat de concession**, du cabinet AEC, pour plus de **20 000 €**

Conclusion :

Cette année encore, le SDEV ne devrait pas avoir besoin de recourir à l'emprunt, mais la mise en œuvre de compétences nouvelles demande des moyens financiers de plus en plus importants, qui sont pour l'heure loin d'être compensés. Il convient donc d'être vigilant à l'avenir à ne pas créer un « effet ciseau » entre des dépenses de fonctionnement et d'investissement toujours plus grandes et des recettes en diminution.

Il faut également tenir compte des modifications comptables liées à la mise en œuvre du nouveau contrat de concession notamment liées aux modalités de calcul des redevances.

Pour 2022, le budget s'équilibre donc en recettes et en dépenses, à :

- **14 138 270.02 €** en section de Fonctionnement
- **35 425 841 €** en section d'Investissement

BUDGET ANNEXE

Voté pour la première année, ce budget est composé des dépenses et recettes de trois services :

- Le Conseil en Energie Partagé
- La valorisation des Certificats d'Economies d'Energie
- La vente d'électricité issue des panneaux photovoltaïques

Retraçant l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial, ce budget est tenu conformément à la nomenclature comptable M4, et doit répondre au principe de l'équilibre financier, c'est-à-dire qu'il doit être équilibré en dépenses et en recettes, et qu'il doit être financé par les recettes liées à l'exploitation de ses activités. Il est voté en € hors taxes.

Il s'agit principalement de **dépenses et recettes d'exploitation** liées aux prestations proposées aux communes en matière de transition énergétique : **76 400 €**.

A noter qu'en recettes, il s'agit quasiment pour moitié de subventions de l'ADEME pour financer le poste de Conseiller en Energie Partagé (**35 000 €**), et l'autre moitié des recettes liées à la réalisation des missions du CEP (**41 400 €**).

En **investissement**, la principale dépense correspond aux travaux d'installation de panneaux photovoltaïques et onduleurs, pour la vente du surplus d'électricité produit : **26 400 €**.

7 500 € sont également prévus pour racheter au budget principal, les équipements informatiques et spécifiques à la réalisation de la mission de CEP.

Les recettes d'investissement attendues sont encore une subvention de l'ADEME pour l'acquisition du matériel pour le service de CEP : **7 500 €**, ainsi que la subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe : **26 400 €**.

Le budget annexe est donc équilibré en exploitation à hauteur de 76 400 € et en investissement à hauteur de 33 900 €.